

COMMUNE DE SAINT PIERRE
D'ENTREMONT ISERE

LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf novembre, le conseil municipal de la Commune de Saint Pierre d'Entremont, légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire.

PRESENTS : Marc GAUTIER - Sylvène GRANDJEAN - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Patrick MOREL - Florian BOUTEILLER - Catherine AUGER

ABSENTS ET DEPOTS DE POUVOIR : Peggy THIEBAUT - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Catherine VARVAT)- Gérard HOURIEZ (pouvoir donné à Patrice SAULE)- Alexandre VICHERD-BIROUILLE (pouvoir donné à Patrick MOREL)

Début du Conseil à 20H00 (Présentation de l'Association AADEC de 20 H 00 à 20 H 45)

SECRETARE DE SÉANCE : Catherine AUGER

N° DELIBERATIONS	INTITULE DES DELIBERATIONS	DECISION
DCM291123 01 BUD	BUDGET GENERAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°3	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 02 BUD	BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 03 SOC	AIDE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DOMICILIEES SUR LA COMMUNE ET INSCRITES AU ROLE D'EAU DE L'ANNEE 2022	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 04 BUD	ENFOUISSEMENT BT ET TEL HAMEAU DU CHENEVEY TRANCHE 1 / PLAN DE FINANCEMENT	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 05 FIN	OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - ANNEE 2023	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 06 PER	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 07 PER	REGLEMENT DE FORMATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 08 TER	ACQUISITION PARCELLE AH 845 - LIEU DIT LE GRAND CHENEVEY	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 09 SUB	SUBVENTION AU GROUPEMENT DES ARTISANS DE ST PIERRE D'ENTREMONT DANS LE CADRE DU MARCHE DE NOEL	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM291123 10 SUB	SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE RURALE LE VILLAGE DE SAINT ANDRE LE GAZ (MFR)	APPROUVEE A L'UNANIMITE

*Affichage de la liste des délibérations qui remplace le CR des séances du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022
(suite réforme de la publicité des actes)*